

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

 REGION DE L'EST

 DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

 COMMUNE D'ANGOSSAS

 STRUCTURE INTERNE DE GESTION
 ADMINISTRATIVE DES MARCHES
 PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland

 EST REGION

 UPPER NYONG DIVISION

 ANGOSSAS COUNCIL

 INTERNAL STRUCTURE OF
 ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
 PUBLIC CONTRACTS

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer
 un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ~~001~~/AONO/C.ANG/CIPM/2025 DU 17/03/2025 EN
 PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CREATION D'UNE PLATE FORME SPORTIVE A ANGOSSAS,
 DANS LA COMMUNE D'ANGOSSAS, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST,
 (LOT UNIQUE).

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2025 -

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune d'Angossas, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour la création d'une plate-forme sportive à Angossas, dans la commune d'Angossas, département du Haut-Nyong, Région de l'Est (lot unique).

N° LOT	LOCALITE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT PREVISIONNEL PAR LOT TTC EN FCFA	MONTANT DE LA CAUTION (2%) TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION EN MOIS
Unique	ANGOSSAS	CREATION D'UNE PLATE FORME SPORTIVE A ANGOSSAS	54 000 000	1 080 000	05

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à exécuter sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement public - EXERCICE 2025.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement à la Commune d'Angossas, dès publication du présent avis, et retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de soixante mille (60 000) francs CFA à la Recette Municipale d'Angossas.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie d'Angossas, au plus tard le 17/03/2025 à 11 heures précises et portera les mentions suivantes :

17/02/2025

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C.ANG/CIPM/2025 DU EN
PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CREATION D'UNE PLATE FORME SPORTIVE A ANGOSSAS,
DANS LA COMMUNE D'ANGOSSAS, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST
(LOT UNIQUE).

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2 % du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances.

La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Commune d'ANGOSSAS le 17/02/2025 à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune d'ANGOSSAS, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;

b. Offre technique

- 1) Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir abandonné aucun marché pendant les trois (03) dernières années
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3) Note technique inférieure à 70%.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

29.5.1.1 Critères essentiels:

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Déclaration sur l'Honneur de n'avoir pas abandonné un marché pendant les trois (03) dernières années
- 2- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- 3- Personnel d'encadrement ;
- 4- Moyens matériels ;
- 5- Références ;
- 6- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
- 7- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;

N.B: Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 19 « oui » sur 26) seront examinées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, conformément au tableau ci-dessus.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est conforme au tableau ci-dessus, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DU MARCHE

Sous réserve des dispositions de l'Article 103 (1) du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, la lettre-commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- NOMBRE MAXIMUM DE LOT

Sans objet.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune d'ANGOSSAS, aux numéros de téléphones : 675 84 13 31/670 17 92 88.

Ampliations :

- ✓ DDMINMAP/HN ;
- ✓ CC/ARMP-Est (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-ANG;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono ;
- ✓ Archives.

ANGOSSAS, le 17 FEV 2025

Le Maire, Maître d'Ouvrage



Alliance Flore
Dang Mikok